

2<sup>e</sup> année licence droit  
Cours de L à Z

**DROIT COMMERCIAL**



Durée de l'épreuve : 1 heure.

Résoudre tous les cas pratiques suivants

1<sup>o</sup> Exercice Monsieur Sturm est agent commercial. Il a conclu un contrat d'agence avec la société Duplat pour la commercialisation de prothèses dentaires. Il souhaite conclure un contrat de bail commercial pour entreposer ses marchandises et installer son secrétariat. Il vient vous consulter et vous pose quelques questions. Vous y répondez :

a-Quelle est nature de son contrat qui lie Monsieur Sturm à la société Duplat ?

b - Est-ce qu'il pourra conclure un contrat de bail commercial ?

c- Il voudrait participer aux élections des représentants à la Chambre de commerce. Est-ce qu'il pourra voter ?

2<sup>o</sup> Exercice.

Monsieur Poliveau est un cafetier qui a le sens de la relation commerciale, mais il n'a pas le sou. Plutôt que d'acheter un fonds de commerce, il a choisi la formule de la location gérance. De 2008, date de la conclusion du contrat, jusqu'à janvier 2013, terme du bail, il a fait passer le chiffre d'affaires du Café Le Bon Coin à Strasbourg de 150 000 euros à 500 000 euros annuels. Il souhaite savoir s'il peut exiger renouvellement du contrat de location gérance. A défaut, pourra t il obtenir une indemnité de rupture et de quel montant ?

3<sup>o</sup> Exercice.

Madame de Fontavin, passionnée de meubles anciens veut débiter une activité commerciale d'antiquaire. Elle a quelques biens personnels (un appartement, des tableaux de valeur,..) qu'elle voudrait mettre à l'abri en cas de difficultés professionnelles. Par ailleurs, elle a un fils qui termine ses études et qui voudrait reprendre plus tard l'activité de sa mère lorsqu'elle aura pris sa retraite. Elle hésite entre la formule de l'EURL ou celle de l'EURL pour organiser juridiquement son activité. Vous la guidez dans son choix en justifiant votre réponse.

Aucun document autorisé